



# La traçabilité exigée par la marque

Note technique n°8  
Bénéficiaires de la marque

<https://www.vegetal-local.fr/>

Octobre 2023

**La traçabilité une chaîne d'informations qui permet de reconstituer le parcours d'un produit au sein d'une entreprise et au-delà.**

**En entrant dans la marque, chaque bénéficiaire s'engage à mettre en place une traçabilité fiable et rigoureuse. Elle est abordée dans le Référentiel technique, page 5 :**

*« Le Bénéficiaire s'engage à assurer la traçabilité des lots (lots de graines, de boutures ou de végétaux en production) au travers d'une numérotation (numéro de référence unique du lot) et d'un étiquetage rigoureux à chaque étape depuis la collecte, production, mélange de graines, reconditionnement ou commercialisation, sur tous les supports de stockage, de multiplication et durant toutes les opérations de séchage, tri ou de transport des lots. [...] ».*

*Cette note technique vise à vous présenter les exigences de la marque en matière de traçabilité interne et externe.*

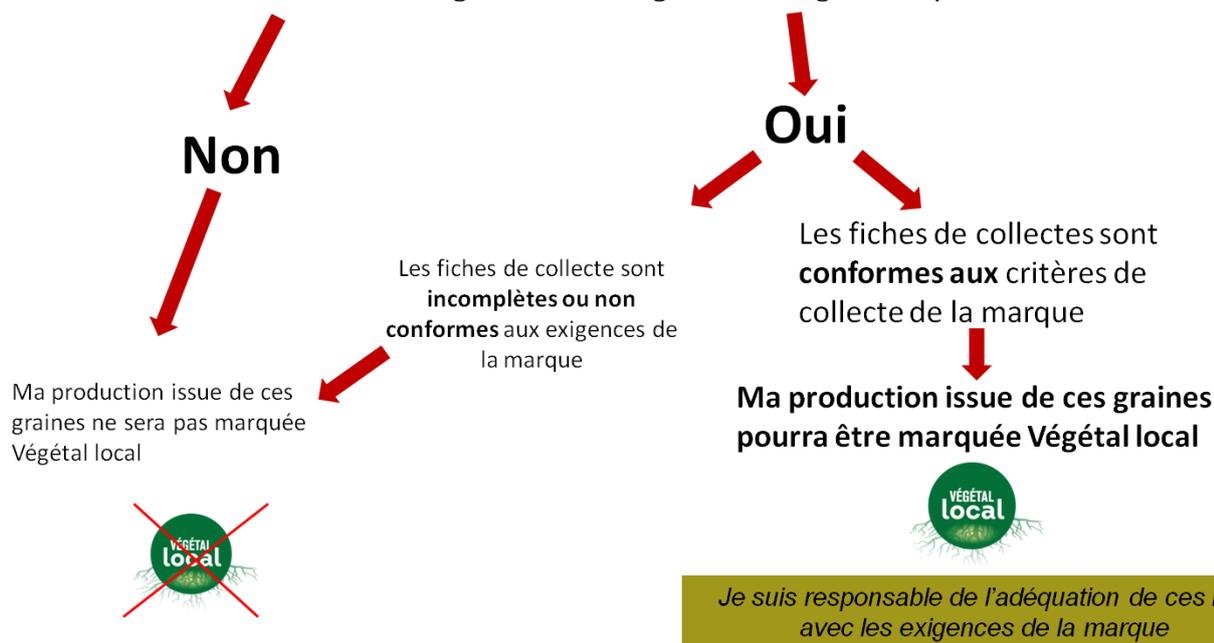
## **La traçabilité : exigences de la marque Végétal local**

La traçabilité interne .....	3
J'achète un lot de graines ou plants à un opérateur non bénéficiaire de la marque .....	3
J'achète un lot de graines ou plants à un opérateur bénéficiaire de la marque.....	3
Je crée des numéros de lots .....	4
J'établis des outils de suivi de la traçabilité.....	5
La traçabilité externe.....	6
Je vends mes végétaux .....	6
J'utilise le certificat de traçabilité de la marque .....	7
J'identifie chaque lot commercialisé avec un étiquetage approprié .....	8

## La traçabilité interne

### J'achète un lot de graines ou plants à un opérateur non bénéficiaire de la marque

Les fiches de collecte du lot de graines ou des graines d'origine des plants sont **fournies**



### J'achète un lot de graines ou plants à un opérateur bénéficiaire de la marque

La Facture ou le Bon de Livraison (BL) doit contenir les informations suivantes:

**Nom de l'espèce**  
**Numéro de lot (incluant l'année)**  
**Région d'origine**  
**Marque**

+ si concerné : « issu du verger à graines xxx » ou « issu du parc à boutures xxx »

Si la facture ou le bon de livraison ne contiennent pas ces informations c'est **le certificat d'origine** qui doit les comporter.

**Mes obligations en tant que bénéficiaire (Référentiel technique (pages 14 et 23) :**

« *Le Bénéficiaire s'engage à conserver les documents de traçabilité initiaux obtenus chez son fournisseur de graines/plants et à faire concorder sa propre traçabilité avec les numéros de lots des graines/plants marqués achetés* »

tableau mis à jour le 24/05/2023

SUIVI ACHATS PLANTS et TRACABILITE

Essences		Origine des plants	Marque Végétal Local	Numéro de lot originel	Numéro de lot Régie	Quantité	Date de réception	Date de plantation	Zone Pépinière
Nom Latin	Nom Commun								
Acer campestre	Erable champêtre	PL	VL		ECHA-0218-PL-VL24	400	févr.18	févr.18	Cournon - C1
Corylus avellana	Noisetier commun	JO	VL	VL24COAV21.03	NOIS-0223-JO-VL24	100	07/02/2023	08 et 10/02/2023	Cournon-Aéromodèle
Ligustrum vulgare	Troëne commun	JO	VL	VL24LVU21.03	TRO-0223-JO-VL24	99	07/02/2023	08 et 10/02/2023	Cournon-Aéromodèle
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin	JO	VL	VL24COSA21.03	CORN-0223-JO-VL24	100	07/02/2023	08 et 10/02/2023	Cournon-Aéromodèle
Sorbus domestica	Cormier	JO	VL	VL24SODO21.03	CORM-0223-JO-VL24	98	07/02/2023	08 et 10/02/2023	Cournon-Aéromodèle

Photo : exemple de correspondance entre lot entrant et lot géré par le bénéficiaire. Crédit : Semae.

## Je crée des numéros de lots

Dès la collecte, la traçabilité commence : le Référentiel technique (page 5) exige que « *Le Bénéficiaire s'engage à assurer la traçabilité des lots (lots de graines, de boutures ou de végétaux en production) au travers d'une numérotation (numéro de référence unique du lot) et d'un étiquetage rigoureux à chaque étape depuis la collecte [...]* ».

En complément, page 6, le Référentiel précise que le bénéficiaire doit « *Remplir une fiche de collecte par espèce (ou par mélange pour le cas des collectes en mélange), par site de collecte et par année. Les informations à renseigner le seront au choix sur les fiches fournies en Annexe 2, sur un tableur, un logiciel ou encore une base de données* ».

## Je collecte un lot de graines selon les exigences de la marque

(notamment : sur un minimum de 30 individus pour les arbres et arbustes, 50 individus pour les herbacées...)



### Je crée un numéro unique pour ce lot, contenant impérativement l'année de collecte

Cornouiller sanguin le 2 sept 2020 sur le site X et sur 8 individus :

CS/02092020/X/8

### Exemples

*Carpinus betulus* sur la commune 39154 (=n°INSEE), site B en 2019 :

CaBe 19 39154B

Collecte sur l'unité naturelle 21 de *Rhamnus alaternus* en 2019 sur le site N13 :

21 RA 19 APA N13

Multiplication ou collecte en 2022 de semences d'Achillée millefeuille

*Achillea millefolium* VL-MA G1-2022

ou AchMil VL-MA -G1-22

Tous les supports de culture doivent présenter le numéro du lot. Cela permet d'identifier ses lots dans sa zone de culture et de la distinguer des autres productions non *Végétal local* dans la pépinière. Cela passe par une **signalétique claire**.

## J'établis des outils de suivi de la traçabilité

→ **Objectif** : La traçabilité interne me permet de **suivre mon lot dans toutes les étapes de la production** à l'intérieur de ma structure. Elle peut être entièrement **informatisée** ou sous forme de **supports papier**. Ex : tableurs personnalisés, logiciels de comptabilité, plannings, plans, cahiers de culture, agendas...

L'essentiel étant que je sois en mesure de **faire le lien** entre ce qui est entré en production, les différentes étapes de production et ce qui va en sortir.



Lot	Site, origine	Date de récolte	Humidité substrat	Poids brut	Nombre d'individus collectés	Stockage	
21 Rus ac VL 25	La Brècque	12/21	Médian		43	Congélateur 2 mois	
22 Pru ma VL 25	Piecaud/Trentin/AL (2201-PM)	(06/2022 ; 06/2022 ; 2022)	Sec		51	Refrigerateur	
22 Pru do 25	Coupine	09/22	Sec	3 525	7	Ambiant	
22 Pru av 25	Trentin	05/22	Sec	1 039	3	Ambiant	
21 Vib tl VL 25	Trentin	05/22	Sec		32	Refrigerateur	
22 Hyp em VL 25	Piecaud/Bonpas	02/22	Médian		AL		
21 Jun sa VL 2	AL (2201-HE)	07/05	Médian		39	Refrigerateur	
21 Jun or VL 25	St Barnabé	02/22	Médian		46	Congélateur 2 mois	
22 Ps te VL 25	Piecaud	01/22	Médian		31	Ambiant	
22 Sor a VL 2	Piecaud	09/22	Sec	7 595	30	Ambiant	
22 Lau no 25	Abries l'Echalp, Prats Bas	10/22	Médian		2	Ambiant	
22 Cel au 25	Colline St Jacques	10/22	Médian		3	Ambiant	
22 Pyr sp Z5 lot 1	Caumont	11/22	Médian	32 000	30	Ambiant	
22 Pyr sp Z5 lot 2	Piecaud/Thouzon	11/22	Sec		30	Ambiant	
22 Ace ca VL 25	Piecaud/Thouzon	2022	Sec		AL	Refrigerateur	
22 Ace mo VL 25	AL (2201-AC)	2022	Sec		AL	Refrigerateur	
22 Cor sa VL 25	Acer campestre	AL (2201-AM)	2022		96	Refrigerateur	
22 Cra mo VL 25	Acer monspessulanum	Trentin	09/22	Médian	4 820	30	Refrigerateur
22 Arb un VL 25	Cornus sanguinea	Trentin	10/22	Médian	1770	30	Ambiant
22 Ame ov VL 25	Crataegus monogyna	Cales (La Manon)	12/22	Médian		AL	Refrigerateur
22 Til co VL 25	Arbutus unedo	AL (2201-AD)	2022		AL	Refrigerateur	
22 Lig vu VL 26	Amelanchier ovalis	AL (2201-TC)	2022		LF	Refrigerateur	
21 Bier vu VL 2	Tilia cordata	LF (MUVU 1000 22001)	2022		30	Congélateur 3 mois	
	Ligustrum vulgare	St Barnabé/Le canal	12/21	Médian			
	Barberis vulgaris						

Photo : exemple de base de données de traçabilité intégrant le numéro de lot Végétal local Crédit : Semae.

# La traçabilité externe

## Je vends mes végétaux

Sur la facture et/ou bon de livraison 4 informations sont obligatoires

• Nom de l'espèce

Nom de genre et d'espèce, en latin, pour éviter les confusions : à partir du Référentiel Tax Ref <https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

• Numéro de lot (incluant l'année)

Exemples : 22-ACCA-312-FP  
2021-PROD-FRAL-05-01

• Marque

Végétal local – zone  
Massif Central



• Région d'origine

Bon de livraison n°17823 du 06/03/2023

Votre référence :  
Référence commande :

Référence	Désignation	N° de lot	Unité	Qté	T
LIGU-VULG4	Ligustrum vulgare - Troène commun - Végétal local Massif Central <i>Trempage des graines 24h + stratification froide à 3°C/5°C pendant 90 jours+ semis de printemps.</i>	115732	G	10,0000	
RHAM-CATHVL	Rhamnus cathartica - Nerprun purgatif - Végétal local Massif Central <i>Trempage 24h + stratification froide pendant 2-3 mois.</i>	114757	G	15,0000	
VIBU-OPUL3	Viburnum opulus - Viorne obier - Végétal local Massif Central <i>Stratification froide à 3°C/5°C pendant 3 mois + semis au printemps-La germination peut avoir lieu au printemps suivant.</i>	115731	G	15,0000	

Photo : exemple de bon de livraison conforme. Crédit : Semae.

## Intitulés à éviter

CORYLUS avellana RN 80/100
CORNUS sanguinea RN 90/120
CORNUS mas VI-p05-cm-20-ch Motte
EUONYMUS europaeus VI-p05-ee 20-ch Motte
ILEX aquifolium Motte 80/100

Ces mentions de la marque ne sont pas lisibles pour le client. Pour plus de détails sur les modalités d'affichage de la marque et du logo, se reporter à la [fiche technique numéro 3](#).



**J'identifie chaque lot commercialisé avec un étiquetage approprié**

L'étiquetage individuel du Passeport Phytosanitaire peut servir de support :

Le champ A contient le nom de l'espèce

Le champ C est libre et peut être le numéro de lot Végétal local

La marque et la Région d'origine peuvent figurer à côté du cadre

	Passeport Phytosanitaire / Plant Passport		
A <i>Pyrus pyrifolia</i>		B FR- « numéro INUPP »	
C 2019-16		D FR	



Photos : étiquetages de plants contrôlés lors de l'audit. Crédit : Semae.



une marque de l'Office français de la biodiversité

La marque a été créée par un collectif d'acteurs de l'environnement en réponse à un appel à projet du ministère de l'écologie et déposée en janvier 2015 à l'INPI. Elle s'inscrit dans la stratégie nationale pour la biodiversité. Elle est aujourd'hui une marque collective de l'OFB. Elle est co-animée par :

